



Relation auteur editeur_roman

Par **dums**, le **31/01/2010** à **17:42**

Bonjour,

Mon fils, en 2008, à l'age de 17 ans a signé un contrat pour éditer un roman auprès d'un éditeur.

Mais celui ci ne respecte pas les délais prévu au contrat pour les réédition de comptes.

il faut sans cesse faire des relances pour espérer connaitre le suivi des ventes.

Depuis le début aucune échéance n'a été respecté.

Quelles solutions peut-on mettre en oeuvre pour avoir des réponses et le respect du contrat.

merci